



Compte rendu de la C.A.P.D. du 20 avril 2012

Présents :

- Administration :
 - M. le DASEN, Mme l'IEA auprès de l'IA, M. Le secrétaire général,
 - les IEN des circonscriptions de Tergnier, Château Thierry 1, Soissons 1 et 2, St Quentin 1 et 2, Chauny, Laon et Laon Maternelle, ASH.
 - les services de la DPE
- Représentants du personnel
 - **SNUipp FSU : Michel Mazier, Brigitte Lemay, Hélène Allanic, Fabienne Thévenin, JP Clavere, Marjolaine Breyton, Guillaume Hily, Michel Corniaux**
 - Se Unsa : Dominique Varrier, Nathalie Hanquart, Jérôme Vassaux
 - Snudi fo : Olivier Bouis, Vincent Caron, Pauline Declerck, Angélique Tivayrat

Le SNUipp-FSU fait lecture de sa déclaration préalable (voir annexe). Idem pour le SE Unsa. Pas de déclaration du Snudi FO

Evaluations d'école

Le DASEN dit respecter une planification académique.

En Septembre, une planification annuelle sera établie, ce qui permettra aux collègues de prévoir les temps de réunion dans les 108h. Il dit avoir demandé une simplification dans la rédaction des documents demandés aux collègues directeurs.

Modification des horaires pour les écoles du secteur de collège Montaigne à Saint-Quentin

Le SNUipp-FSU, ayant consulté les enseignants du secteur demande le report de cette décision à la rentrée 2013 pour permettre une meilleure prise en compte de leurs souhaits. Ce projet nous apparaît précipité. Ce changement va-t-il améliorer une réelle amélioration des résultats des élèves ? Y aura-t-il une évaluation des effets de ce projet ? Les horaires proposés doivent-ils être identiques en maternelle ? Ce projet ne nous semble pas abouti.

Le DASEN explique que ce secteur est en zone ECLAIR et que ce projet entre dans le contrat de cette zone. Il ne veut pas créer d'opposition entre les différents partenaires : enseignants, parents, institutions municipales. Pour lui, une fois, le projet mis en place, une durée de trois ans est nécessaire avant une remise en cause éventuelle.

Avant de prendre la décision, il réunira l'ensemble des enseignants de cette zone à la rentrée de mai pour prendre leurs avis. Cette réunion sera ouverte aux représentants du personnel. Si les difficultés s'avèrent trop grandes, il reportera le projet à la rentrée 2013.

La note mouvement contiendra l'information du changement possible des horaires et du passage possible de huit à neuf demi-journées travaillées dans ce secteur. Par conséquent, si ce projet est mis en place à la prochaine rentrée, les enseignants travailleront le mercredi matin sans aucune modification des vacances scolaires.

Priorités au mouvement

Le SNUipp-FSU porte l'attention de la CAPD sur le cas de collègues demandant une priorité pour cas médical et/ou social.

Le SNUipp-FSU fait rectifier le cas de collègues qui bénéficiaient de priorité l'an dernier et qui n'ont pas pu l'utiliser.

Départ formation CAPA-SH et psychologue scolaire

Possibilités de départ choisies par le DASEN cette année

- Option A : pas de possibilité mais 1 candidate
- Option B : 1 possibilité (2 candidats)
- Option C : 1 possibilité (2 candidats)
- Option D : 15 places avec une formation à Laon (17 candidats)
- Option E : pas de possibilité mais 3 candidats
- Option F : 5 places avec une formation à Amiens (18 candidats)
- Option G : pas de possibilité mais 5 candidats

Pour l'option F, l'IEN ASH indique que certains collègues ayant déjà eu une année de formation ne pourront plus bénéficier de formation. Le DASEN approuve cette proposition.

Le SNUipp FSU demande pour chaque candidat avec un avis défavorable de son IEN les raisons de ce dernier.

De plus, le SNUipp FSU demande une vision un plan triennal de départ en formation CAPA SH et déplore le manque de moyens afin d'envoyer un maximum de personnes en formation.

4 possibilités de départ en stage pour la formation psychologue scolaire. Les 4 candidats ont passé l'entretien à l'université et sont dans l'attente des résultats pour un départ définitif.

Exeat/Inéat

Le SNUipp-FSU demande que les demandes des personnels soient acceptées.

Le DASEN fixe la règle d'autoriser autant d'exéats que d'ineats. Mais il accordera rapidement toutes les demandes d'ineats pour notre département.

Il prendra en compte le motif de la demande de départ des collègues. Le SNUipp FSU insiste pour que les départs pour rapprochement de conjoints avec ou sans soient acceptés.

Congés formation professionnelle.

Le DASEN donne priorité aux formations amenant à un diplôme valorisant les personnels et amenant un plus au service, le barème étant pour lui le dernier discriminant. Le nombre d'heures de formation accordée n'est pas encore fixé. En tout, il y a 38 demandes. Le SNUipp FSU demande le respect du barème pour les demandes de départ.

Allègement de service

Le SNUipp-FSU demande que toutes les demandes (12 en tout de déposées) avec avis favorable du médecin soient accordées.

Le DASEN répond que chaque fois que le docteur émettra l'avis « indispensable » la demande sera accordée.

Postes adaptés

La liste est fournie à la CAPD

Mise en disponibilité

La liste est fournie à la CAPD. 16 en tout et l'ensemble est accepté

Intégration dans le corps des PE par liste d'aptitude

Une seule demande de collègue. Ce dernier est intégré pour 5 possibilités accordées à notre département.

Contractuels

La liste des contractuels employés en CDD est fournie à la CAPD. Un contrat n'a pas été renouvelé.

Commission poste à profil

L'élaboration l'année dernière d'un vivier de personnel ayant passé des entretiens pour des postes à profil ne paraît pas pertinents pour le DASEN, il abandonne donc cette procédure.

Le SNUipp-FSU pose le problème des personnels figurant dans ce vivier l'an dernier et qui n'ont pas fait la demande de repasser devant une commission cette année.

Le DASEN fera envoyer une note expliquant que le vivier de l'an dernier est caduc. Aussi les personnels voulant faire acte de candidature pourront passer devant une commission, cette année.

Sur les postes au centre pénitentiaire de Laon, le SNUipp demande à ce que les personnels nommés soient titularisés. L'IEN ASH précise qu'il faut le capa-sh option F. Le SNUipp a obtenu que les personnels non titulaires d'un capa sh option F soient reconduits avec une priorité sur leur poste l'année prochaine. Un accompagnement sera mis en place afin qu'ils passent rapidement le capa sh option F.

Temps partiels annualisés

Le SNUipp-FSU demande une augmentation significative du nombre de possibilités de bénéficier de ce temps partiel. Le DASEN accorde seulement 36 demandes sur plus de 120 demandes à 80% annualisés (40 possibilités l'année dernière). Les critères d'obtention de ce précieux sésame sont : Aucune demande antérieure acceptée, enfant de moins de 3 ans, être titulaire de son poste, être dans un rayon de 15 à 20 km de 3 autres personnes ayant fait la même demande. Le DASEN indique que les collègues retenus devront s'entendre pour définir en commun la période travaillée initialement à 100% qui pourra ne pas être les 7 premières semaines de l'année scolaire comme c'est le cas actuellement.

Sur les 50% annualisés, 5 demandes.

Les temps partiels hebdomadaires sont acceptés

Barème Hors-Classe (point des directeurs)

Le SNUipp-FSU explique après une étude en se référant aux chiffres de 2011, l'aspect discriminant du point accordé aux directeurs pour le passage à la hors-classe et en demande la non prise en compte

Snudi fo suit le SNUipp-FSU sur ce point. Le SE UNSA dit être sans avis sur cette question.

Le DASEN étudiera pour cette année la liste des promouvables avec ou sans cette bonification et tranchera à l'issue de cette étude.

Règles du mouvement

Lors du dernier groupe de travail du 13 avril, le SNUipp FSU avait fait de nombreuses propositions de modifications de la note de service du mouvement. Nombre d'entre elles ont été acceptées.

Le SNUipp-FSU demande la suppression de l'obligation des 30 vœux pour les PES et des vœux géographiques pour les entrants dans le département. Le DASEN refuse.

Le DASEN prévoit également que les IEN de circonscription et l'IEN ASH émettent un avis sur la candidature de collègues postulant sur un poste ASH ou spécialisé. Le SNUipp FSU est le seul à demander l'annulation de cette disposition. Le DASEN refuse et maintient malgré notre insistance et nos nombreux arguments cette disposition.

Le SNUipp FSU demande que l'ensemble des personnels y compris les T2 ayant été inspecté avant le 29 février, ait leur note et qu'elle soit prise en compte pour ce mouvement. Le DASEN explique que cela sera le cas et que les notes non communiquées à ce jour arriveront dans l'prof sous peu. En cas de problème contactez rapidement le SNUipp FSU

Part variable ECLAIR

Le DASEN explique les critères d'attribution de la part variable en zone ECLAIR : implication dans les liaisons maternelle/élémentaire, CM2/6^{ème}, implication dans les PPRE, Aide Personnalisée et dans le contrat ECLAIR, pédagogie innovante.

Le SNUipp-FSU regrette que la position académique ne soit pas celle des syndicats de DASEN et d'inspecteurs à savoir, la même somme pour tous. A notre demande, le DASEN indique que la part fixe de cette prime sera versée sur la paye d'Avril.

Remplacements

A la demande du SNUipp-FSU, le DASEN donne les pourcentages de remplacement : depuis la rentrée 48120 demi-journées d'absences ont été remplacées à 73.98 % mais ce pourcentage est meilleur car les contractuels recrutés ont fait des remplacements. Cependant, le SNUipp FSU regrette que de trop nombreux collègues ne bénéficient pas de remplacement en cas d'absence. Nous estimons qu'il manque sur le département l'équivalent de 20 titulaires remplaçants afin que la situation ne soit pas tendue.

PES

40 PES seront accueillis dans le département à la rentrée.

Ils bénéficieront de 324 heures de formation

5 semaines en formation massées

18 heures en circonscription

12 heures par les conseillers pédagogiques

64 heures par les tuteurs

Ils seront affectés en juillet

Recrutement de personnels handicapés

Aucune demande à ce jour n'est arrivée au rectorat pour notre département

Carte scolaire : fusions d'écoles

Le DASEN indique que les fusions d'écoles sur St Quentin, Hirson et Chézy sur Marne se feront après l'accord des mairies concernées. Sur Soissons, il attend toujours les délibérations. Enfin sur Laon, les fusions programmées ne se feront pas.